

LA CGT

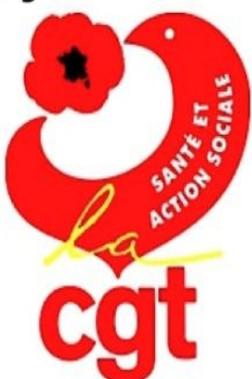
*Vous souhaite de
Très bons*

CONGÉS

Payés

CONQUÊTE SOCIALE
ISSUE
DE LA LUTTE
DES TRAVAILLEURS
EN 1936 !

Psychiatrie



**CET ÉTÉ,
RECONSTITUONS
NOS FORCES DE LUTTES !**

Actualités

- 04. Du repos ...?
- 05. Projets de réforme et de casse
- 06. Alertes enfance en danger
- 07. Risque suicidaire
- 08. Nuit sécuritaire ...
- 09 et 10. Le privé avance là où le public recule !
- 11. Pour une autre organisation du travail
- 12. Oh punaises !
- 13. Reconversion ministérielle
- 14. Notre Sécurité Sociale
- 15 et 16. L'actu CGT CPN en images

Nous rejoindre

- 17 et 18. Formulaires de contacts et de droit à l'info

Vos droits

- 19. Balances horaires / congés non-pris / discipline

Cette page est la vôtre

- 20-21. Te questionnes-tu ? / Hublo et injustices

Coin des instances et réunions

- 22-23. Commission Médicale d'Etablissement
- 24. Comité Social d'Etablissement du 25 juin 2024
- 25. F3SCT du 11 juin 2024
- 26. Rencontre avec le nouveau DRH

Dernières brèves

- 27. Ordre des psychologues / Transport / Accueil

A l'heure où chacun pense à prendre des congés bien mérités, l'aspiration voudrait de tout couper.

Ce serait effectivement salutaire après des mois où le travail s'est révélé parfois compliqué voire sans aucun sens, où le monde devient incompréhensible que ce soit sur le plan géopolitique (Ukraine, bande de Gaza, ...), climatique et politique, ...

Le ras-le-bol, la saturation, la nausée sont autant de ressentis naturels chez n'importe qui.

Pour noircir davantage le tableau, la fatigue, la résignation parfois et surtout une forme de colère face à l'absence de prise en compte de nos difficultés quotidiennes ont été instrumentalisées et ont abouti à la banalisation des idées d'extrême droite, y compris dans nos métiers du soin et du lien.

La CGT s'est toujours posée comme une force de progrès social et sociétal. Pour y parvenir, nous militons, en tant que syndicat responsable, pour l'instauration d'un rapport de force des travailleurs et citoyens afin de peser dans les décisions politiques.

Nous sommes convaincus de la nécessité de redonner de la lisibilité et des éléments de compréhension face au rouleau compresseur médiatique, dans notre société ultra-connectée empoisonnée par les fake-news et autres idées simplistes véhiculées par la droite et la fachosphère.

Alors que notre travail à l'Hôpital exige empathie, bienveillance et disponibilité, nous ne pouvons que déplorer un mal qui gagne : *« nous sommes de plus en plus absents les uns aux autres, enfermés chacun dans une bulle virtuelle connectée au monde entier sous le prisme mortifère de l'identité et déconnecté du présent immédiat »* (pour citer l'analyse du sociologue Daniel Verba).

A notre modeste échelle, la CGT du CPN vous propose un contenu varié en mettant régulièrement à jour des articles et analyses sur notre site internet et nos réseaux sociaux. Nous défendons ainsi la pluralité de l'information, nécessaire en l'état actuel des choses ... mais aussi un contre-pouvoir indispensable.

La CGT, c'est un outil à votre disposition pour faire bouger les lignes, pour aller vers une transformation de la société, vers un monde plus juste, solidaire et humaniste.

Alors, oui, coupons un peu cet été mais auparavant, la CGT vous invite à parcourir ce nouveau numéro de la gazette.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider si vous rencontrez des difficultés pendant cette période estivale.

En attendant, reprenons tous des forces et retrouvons nous à la rentrée, convaincus et combatifs, pour obtenir le changement de cap auquel nous aspirons !

Emmanuel FLACHAT, Virginie TOUNKARA, Vanessa JUPPONT, Olivia MILLOT et Stephan JACQUOT ont participé à la création de ce nouveau numéro.

N'hésitez pas, vous aussi à prendre votre stylo pour écrire un article ou à nous en suggérer un !

tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com ou sur Messenger via Facebook CGTCPNLAXOU

Les congés ... enfin ?

Année après année, cette période tant attendue suscite toujours des questions et parfois même des désillusions dans la gestion des plannings et des droits des personnels.

La CGT dénonce les entorses faites avec la réglementation pour couvrir le manque d'effectifs voire le manque d'anticipation dans certains cas.

Mettre en place « en catimini » des astreintes déguisées, instaurer des règles de départ limitées à 1/3 des effectifs, imposer pas plus de 15 jours de congés en amputant le weekend en amont ou en aval de la période de repos, ..., tout ceci n'est pas très légal mais c'est surtout un très mauvais calcul !

Nos collègues s'efforcent tout au long de l'année de répondre présents mais il est des périodes où ils attendent aussi que la Direction de l'hôpital réponde présente pour eux en faisant son maximum pour leur permettre de profiter d'un repos estival bien mérité !

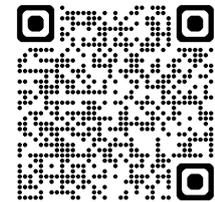
La CGT a inscrit une question à l'ordre du jour du CSE du 25 juin 2024 pour faire en sorte qu'à l'avenir, une réunion préparatoire de la période estivale se fasse avec vos représentants syndicaux et pour qu'enfin, des règles claires et respectueuses de toutes et tous soient validées par la cheffe d'établissement.

D'ici là, la CGT du CPN se tient bien évidemment disponible pour échanger avec vous sur vos problématiques de service et envisager quelles solutions pourraient être mises en œuvre.

Nous souhaitons de très bonnes vacances aux agents qui partiront cet été.

A cet effet, nous rappelons que nous avons diffusé un tract « passeport vacances » rappelant les droits et prestations auxquels vous pouvez prétendre.

Vous pouvez le retrouver sur notre page Facebook et sur notre site internet en flashant le QR Code :



Nous souhaitons du courage pour celles et ceux qui resteront en poste pour assurer la continuité des soins.

Des permanences syndicales sont maintenues cet été (au local CGT, les mardis et vendredis et à tout moment, vous pourrez toujours nous joindre au 51-93 ou par mail à cgt@cpn-laxou.com)



EF

Dans la tête de nos Ministres ...

Nos chers gouvernants ne sont jamais en peine pour trouver des idées destinées à fracasser ce qui nous restait encore de services publics ...

Toujours bien conseillés, ils ont fait filtrer dans la presse quelques chantiers à venir cet été avec si possible une concrétisation à la rentrée de septembre !

Florilège de bien « mauvaises idées » :

- *Chantiers de la Ministre du Travail et de la Santé, Catherine VAUTRIN : réforme des études et diplômes dans le travail social et le secteur paramédical avec notamment un accès facilité au diplôme d'aide-soignant, généraliser les Services d'Accès aux Soins, réduire les droits à l'assurance chômage,*
- *Chantiers du Ministre de la Fonction Publique, Stanislas GUERINI : prime et avancement au mérite, suppression des grilles des catégories A-B et C au profit d'un système opaque fonction des qualifications et du poste occupé, ...*
- *Pistes proposées par le Ministre de l'Economie, Bruno LEMAIRE : 20 milliards d'économies supplémentaires sur le budget des services publics en 2025 !*
- *Pistes proposées par la Cour des Comptes et à l'étude : arrêts-maladie de moins de 8 jours qui ne seraient plus indemnisés, ...*
- *Pistes proposées par une commission parlementaire : réformer le code du travail, notamment les instances représentatives des personnels (encore !)*

Compte tenu de la dissolution de l'Assemblée Nationale, ces chantiers sont pour le moment suspendus mais pas enterrés.



Droite ou extrême-droite le 7 juillet au soir, ce sera toujours moins de droits pour les salariés et pour les plus pauvres ! Les réactions devront être à la hauteur des attaques et c'est en ce sens que la CGT a commencé à mettre en place un calendrier de luttes pour continuer à nous faire entendre !!!



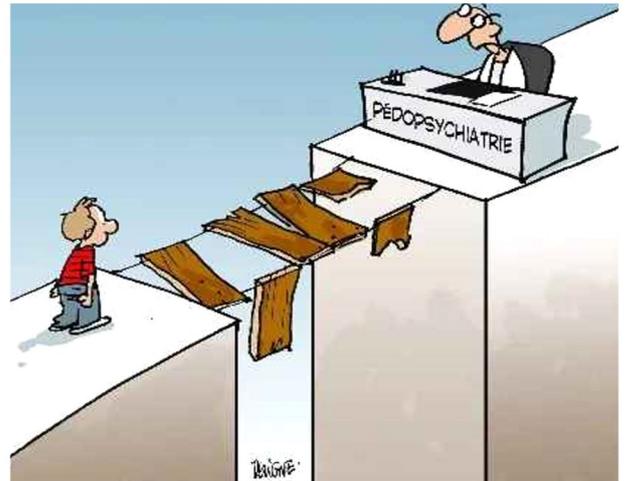
- *Le 11 juin devant le Ministère de la Santé pour les salaires et des moyens à la hauteur des enjeux dans le secteur de la santé, du social et du médico-social,*
- *Le 20 juin, partout en France, motions et rassemblements dans l'ensemble des services publics pour dénoncer le projet de réforme de la fonction publique,*
- *A la rentrée, une date est d'ores et déjà en discussion pour fin septembre-début octobre afin de revendiquer la fin de l'austérité et peser sur les discussions parlementaires qui définiront la prochaine Loi de Financement de la Sécurité Sociale.*

EF

Alertes Pédopsy et protection de l'enfance

Suite à notre alerte conjointe CGT du CPN, CGT Réalise, CGT JB Thierry appuyée par l'USD CGT Santé et Action Sociale 54, nous avons trouvé quelques échos soutenant.

Après une interview radio début février, un soutien du Conseil Départemental 54 où sa Présidente Chaynesse Khirouni, dans un article de presse demandait le « réarmement de la pédopsy » au gouvernement, nous avons été reçus le 21 mars 2024 par Mme Derotte, déléguée adjointe ARS Grand Est. Elle était accompagnée du médecin de l'ARS et d'une toute nouvelle chargée de mission.



Pour mémoire, nous alertons sur les délais de prise en charge en pédopsy, et les conditions réelles de prise en charge, insatisfaisantes en raison d'un manque important de moyens. Et aussi, les difficultés rencontrées par les acteurs de la protection de l'enfance, eux aussi confrontés à ces mêmes manques de moyens, tant humains que matériels.

Tant que nous sommes restés sur des généralités concernant nos conditions de travail et les aspects de prise en charge, la déléguée nous a assuré partager le constat. Constat national, en effet, et pas seulement propre à notre région.

En réponse, soyons rassurés puisqu'un « **Plan de protection de l'enfance** » devrait prochainement sortir. Espérons qu'il soit à la hauteur....

Puis, lorsque nous relayons la réalité quotidienne de nos prises en charge, les protocoles pensés par d'autres que nous, et que l'on nous impose, une certaine animosité fait jour. En effet, on nous expliquera que les protocoles ont été longuement réfléchis, ils sont le fruit d'un long travail et que « c'est très bien » ! et vos délégués CGT de prendre sur eux afin de répondre poliment et tenter de faire entendre que ces travaux ne correspondent que rarement à notre réalité....

Puisque l'écoute attendue semble difficile à obtenir, nous évoquons notre quotidien en tant que soignant ou éducateur, avec en tête une multitude d'enfants ou d'adolescents que nous avons accompagné, des situations particulières et singulières pour rendre nos interventions vivantes, authentiques. Notre déléguée territoriale reconnaît être bien en dehors de tout cela.

Et comme nous ne vivons dans le même monde, nous insistons et tentons de faire entendre l'horreur à laquelle nous sommes parfois confrontés. La réponse sera : « c'est intéressant ! ».....

Bref, le constat partagé est que nous ne vivons pas dans le même monde, il y a les décideurs, créateurs de protocoles et procédures inapplicables, et les autres. Les autres n'ont pas fini de dire et dénoncer, c'est certainement ce qui nous anime à la CGT. Et cela, même si l'ARS va bientôt mettre en place le dispositif « 50 000 solutions ».

VT

*Preuve que la CGT ne désarmera pas :
les collègues de l'aide sociale à l'enfance et de la protection de l'enfance (REALISE, ...) seront en grève et mobilisés le 24 juin 2024 devant le Conseil Départemental 54 à NANCY.*

Soutien total de la part de la CGT du CPN !

Risque suicidaire vu par l'ARS

Depuis bientôt 2 ans, l'Agence Régionale de Santé Grand Est se mobilise pour prévenir le risque suicidaire, à travers 2 réunions annuelles en visio où se retrouvent différents acteurs (ARS, CPN, SOS Amitiés, coordinateurs Projet Territorial de Santé Mentale et pour les organisations syndicales : la CGT, seule à avoir répondu présente).

En avril 2024 a eu lieu la 3ème réunion, appelée pompeusement « groupe de travail ». L'aspect travail semble pourtant difficile à appréhender, chacun devant son écran admire de jolis powerpoint, agrémentés de diagrammes circulaires, de chiffres de différentes couleurs.

Si l'on arrive à se départir de la fascination créée par l'esthétisme des diapos, on peut cependant trouver la confirmation de ce que l'on perçoit en tant que soignants : les gens vont mal, de plus en plus mal.

Pour preuve l'ORS (Observatoire Régional de Santé) note une augmentation de 400% depuis 2021 pour les idéations suicidaires dans la population adulte, et chez les 11-17 ans : +200%. Des chiffres, mais qui correspondent à des personnes réelles, que l'on peut rencontrer.

Coté innovation, le CPN a mis en place depuis quelques années, 2 services à grand renfort de communication : le 3114 et VIGILANS. Nous ne pouvons que reconnaître le travail qui y est fait, même si le manque de personnel ne les épargne pas non plus, ce que déplore le médecin référent de ces unités. Même si, d'après elle, augmenter les effectifs augmenterait la demande ...

Les personnes arrivent dans ces services le plus souvent après un passage aux urgences, alors que les CMP n'adressent pas et « ils devraient ».

Faut il rappeler qu'une personne suicidaire, si elle est suivie en CMP, rencontre régulièrement son thérapeute qui l'accompagne, et l'aidera certainement à surmonter ses idéations suicidaires, reprendre goût à la vie ?

En aucun cas le téléphone, les SMS ou la téléconsultation ne peuvent remplacer la relation humaine. Être présent pour l'autre, l'écouter vraiment, constitue la base de soin.

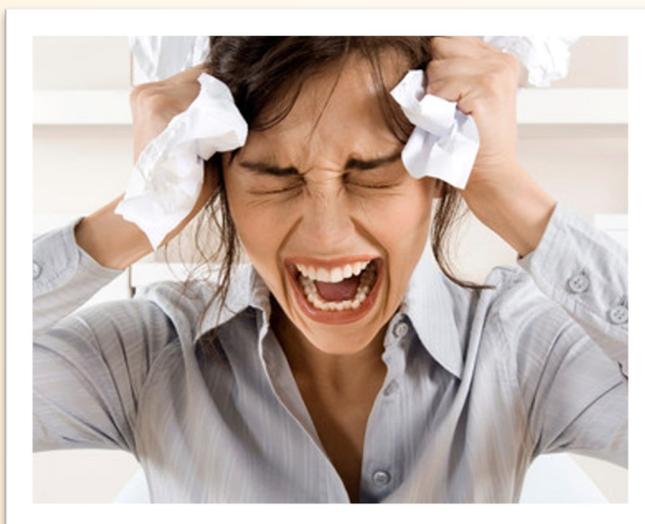
Régulièrement, la CGT vote CONTRE des projets innovants présentés en instance. Non parce que nous sommes passésistes, mais parce notre équipe est composée de plusieurs soignants, de différentes professions, et que l'on aime notre métier.

Ces projets innovants, présentent en effet un intérêt, MAIS ce que nous déplorons c'est que ces projets soient proposés « à la place de » ce qui existe.

A la CGT nous pensons que ces projets doivent venir « en plus de ».

Si l'ARS défend « tout l'intérêt de la stratégie multimodale » (comprenez qui peut), à la CGT nous défendons une psychiatrie humaniste. Et il y a urgence !

VT



Le soin victime de dérives sécuritaires

LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT LIBRES ET EGAUX EN DROIT... (1^{er} article de la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789), ... quels que soient leur sexe, leur religion, leur origine ethnique, leur conviction politique... et pourtant :

- Fin 2017 : une circulaire du 27 décembre émanant de l'ARS (« préfecture sanitaire ») PACA « demandait » aux personnels de santé en établissement psychiatrique de favoriser les procédures d'expulsion de sans-papiers hospitalisés sous contrainte ...
- Automne 2023 : peu de temps après l'arrivée de notre nouvelle directrice générale, on apprenait cette fois l'intrusion (autorisée) des forces de police dans un service de soins sous contrainte dans la seule utilité d'accompagner un patient SDRE dans un centre de rétention administrative car « bénéficiant » d'une OQTF.

De manière plus générale sur notre département, des demandes de permissions suspendues ou refusées pour des mesures SDRE sans lien avec la prise en charge individuelles mais bien avec un contexte politique alimenté par les faits divers ou une mésentente entre le soin (psychiatres) et les représentants de l'exécutif. De manière quasi systématique, un deuxième avis est exigé en cas de demande de levée de mesure SDRE par le psychiatre référent.

- Mars 2024 : c'est la CGT de l'hôpital lyonnais Saint-Jean-de-Dieu qui s'indignait d'une histoire encore pire ! A en croire l'article Mediapart, un jeune patient d'origine guinéenne, souffrant de psychose (déjà pris en charge sur ce même centre) et en demande de soins, s'est vu refuser l'accès. Jusque-là rien de choquant tant l'offre de soins a été réduite à peau de chagrin. L'originalité tient principalement dans le fait que ce jeune homme a été dénoncé par l'établissement offrant aux charitables services de police « le soin » de mettre en place une « planque » devant le domicile de son accompagnateur après identification de sa plaque d'immatriculation (PC sécurité) ... permettant son interpellation. Malgré une irrégularité de la procédure pointée par le JLD, la préfète a fait appel et obtenu gain de cause,
- Début juin, en prévision du passage de la flamme olympique, la préfecture de Loire Atlantique a même décidé de suspendre les autorisations des patients SDRE !!!

Pour la CGT, les hôpitaux psychiatriques sont des établissements DE SOINS et n'ont pas à remplacer ou faciliter la détention, pas plus qu'à alimenter les services de renseignement (prévention de la radicalisation et fichier S...). Malheureusement, les services de soins tendent à se soumettre aux ordres de l'autorité policière et d'une société sécuritaire toujours plus alimentée par l'exécutif et les médias. Les préfets ont donc tout pouvoir et ils en usent, à en croire la multiplication des mesures privatives de libertés, des réquisitions à personne... Profitons en pour rappeler que lorsque l'établissement est requis d'informer les services préfectoraux de la fin de la **nécessité des soins et donc bien souvent de la levée de la mesure de soins sans consentement**, les services de soins informent la cellule qualité et sa chargée des relations usagers police justice de la fin des soins. Il s'agit bien d'un devoir d'information, les soins et donc les services de soins n'on en aucun cas à s'adapter aux exigences des services de police (temporisation, refus...).

L'empathie et la tolérance sont les principes fondateurs de l'exercice des métiers du soin, à fortiori en psychiatrie, spécialité médicale qui ne peut isoler l'individu de son histoire (à commencer par sa naissance), son parcours, son contexte social, sociétal, familial...

Si besoin était, le législateur nous rappelle par la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative **aux droits des malades et à la qualité du système de santé** stipulant dans ses articles L1100 (2 à 4) que « **LA PERSONNE MALADE a droit au respect de sa dignité** », « **au respect de sa vie privée et au secret des informations le concernant** » (secret médical) et « **qu'aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention ou aux soins** ».

Pour la CGT, l'hôpital public doit rester un ASILE où ces principes demeurent sacrés. Derniers remparts peut-être aux relents extrémistes : discriminations, diabolisations, préférence nationale... toutes ces « idées » véhiculées par les partis d'extrême droite et favorisées par le gouvernement actuel.

SJ

Le privé se porte comme un charme ...

Tout le monde se souvient des récents scandales des différents opérateurs privés de l'or gris (ORPEA, KORIAN, DOMUS VI...), prenons les deux derniers : « les fossoyeurs » écrit par Victor Castanet en 2022, suivi du « cash investigation » présenté par Elise Lucet.

Depuis, le cours des actions a chuté et les dividendes avec. Frôlant la faillite, **Orpea fut sauvée par une procédure de sauvegarde du tribunal du commerce de Nanterre et par une reprise par la caisse des consignations et des dépôts, c'est-à-dire NOUS (aidée de la MACSF, MAIF et CNP assurances)**

Finies donc toutes ces histoires de maltraitance, d'économies sur les « pepitos », les croutons de la soupe du réveillon ou encore les protections... Mais non en réalité car si les noms changent, les pratiques restent les mêmes, seul intérêt : retomber dans l'oubli populaire et faire remonter le cours de l'action et des dividendes. **Finis Korian place à Clariane (Predica filiale assurance du crédit agricole, Malakoff santé...), fini le monstre Orpea (Peugeot, fonds de pensions canadien...), place à Emeis... « NOUS » en grec !!!**

La clinique psychiatrique des boucles de la Moselle appartient à Clinea, filiale d'Emeis, l'ogre Orpea donc. On l'aura compris, la priorité du PDG et du conseil d'administration restera bien de satisfaire aux exigences financières de leurs investisseurs. Les vieux et les fous et leur prise en soins n'est pas une vocation mais bel et bien le moyen de spéculer.

Comment se positionne alors le CPN en tant qu'établissement public en santé mentale (c'est comme ça qu'il faut dire maintenant parce qu'après asile, HP commence à être stigmatisant...)?

Peu de communication mais l'ARS exige une collaboration, un partenariat.

Ce seront donc les psychiatres qui s'y colleront.

Après d'âpres négociations, les négociateurs parviennent à faire accepter à leurs confrères (libéraux ?) la possibilité de transférer des patients en jours ouvrés, horaires de bureau... Ouf, eux qui ne voulaient que deux trois demies journées permettant l'accueil. Portée par des projets innovants (unité pour soignants, unité TCA, unité 16-25 ans) la clinique n'a pas encore atteint son rythme de croisière avec une unité sous contrainte enfin ouverte mais à voilure réduite. Et c'est là que réside le problème, puisque seuls les patients sans troubles du comportement, sans décompensation psychotique ou thymique franche pourront être accueillis !!!

En caricaturant, à l'image de la communauté médicale ironisant en commission, ils n'acceptent « que les patients guéris ». En retour, le CPN, service public avec pour mission d'accueillir tout le monde, s'engage à assurer finalement son activité traditionnelle plus le SAV du privé par transfert avec des motifs d'entrée allant des troubles du comportement à l'agitation psychomotrice en passant par le « sevrage à l'hospitalisme » ... Bonne chance aux médecins du DIM pour trouver le bon code diagnostic !

Seul gagnant donc d'une convention entre les deux établissements, le privé (très) lucratif qui accueillera des patients stabilisés et qui vraisemblablement ne sera pas sous pression des DMS puisque plus le patient reste et plus l'argent rentre. Le mode de financement n'est pas le service rendu (soins) mais le taux de remplissage en mode Accor (hôtellerie).

Et si entre temps le CPN, centre hospitalo-universitaire (comptant pas moins de 6 Professeurs Universitaires) pouvait continuer à former les futurs psychiatres qui s'ils se lassent de la rue André Bisiaux et de Maxéville pourront voyager sur le toulousain moyennant des émoluments défilants toute concurrence. 2,6 Equivalents Temps plein exercent sur la clinique actuellement, répartis en 2 ETP à 100 % assurés par deux anciennes internes du CPN (Klein et Ulrich) et trois autres psychiatres se répartissant les 0,6 restant.

Pour la CGT, cette convention ne présente aucun intérêt pour le CPN et encore moins pour les usagers. Le service public n'a pas vocation à envoyer des personnes rétablies, stabilisées, guéries vers des cliniques privées lucratives. Les personnes psychiatriquées ne sont pas les vaches à lait du Capital à l'insatiable appétit.

SJ

... le CPN et l'ARS s'en accomodent !

Le mardi 14 mai 2024, si vous êtes férus de réseaux sociaux, vous n'avez pas pu échapper à la grande nouvelle du jour : notre établissement chéri, le CPN vient de signer une convention de partenariat avec une clinique privée EMEIS (anciennement CLINEA, même groupe que le trop célèbre ORPEA).

Depuis longtemps cette éventualité avait été évoquée, plus ou moins ouvertement d'ailleurs, au fil de nos précédentes directions. Bref, l'arrivée du privé lucratif dans le champ de la santé ne pouvait être une complète surprise.

A l'heure de la T2A, le soin, le domaine de la santé ne peut échapper au grand capitalisme. Comme tout produit, celui que devient la santé ne peut échapper au tout puissant profit. Le privé lucratif, est bien dans l'air du temps, une offre de soins experte et spécialisée (c'est-à-dire restreinte), pour des patients sélectionnés en fonction de leur couverture complémentaire (le reste à charge sera de X euros), et aussi de leur pathologie (Monsieur Y ne peut être hospitalisé, car ici « on accepte uniquement des patients que l'on peut guérir »). Jusque-là, soignants dans la fonction publique hospitalière, nous avions pour mission d'accueillir tous ceux qui en faisaient la demande, sans distinction de sexe, de revenus, d'origine ethnique, de pathologie, de ressources familiales, économique, intellectuelle, Toute personne en souffrance pouvait énoncer une demande d'aide et être accueillie. Les années passent, et les projets de service évoluent. Evolution vers une modernisation des prises en charge, c'est-à-dire d'une durée la plus courte possible, pour des patients autonomes et responsables. Le service public semble tendre vers les idéaux du privé.... Uniformisation, nouveau signifiant maître.

Cette tendance à l'ultraconformisme n'a pas échappé à vos représentants CGT, qui n'ont pas manqué d'interroger notre Direction sur le contenu de cette convention. Réponse : la convention vous sera transmise, elle ne concerne rien d'autre que le périmètre actuel, c'est-à-dire partenariat pour des lits d'hospitalisation, des places en hôpital de jour. A noter que la clinique accueille peu de patients en soins sous contrainte. Ce qui pour nous ne constitue nullement une surprise, les soins sous contrainte sont évidemment trop peu rémunérateurs !

Cette implantation du privé dans le paysage de la psychiatrie était attendue, l'ARS avait autorisé ce projet dès 2015. En effet, le 29 avril 2022, la CGT avait obtenu une énième rencontre à l'ARS. Rencontres régulières qui nous permettent d'alerter sur nos conditions de travail, sur la qualité des prises en charge et aussi faire part de nos propositions. Lors de cette rencontre, nous avons ainsi appris que si CLINEA avait été autorisée à implanter sa clinique, c'est parce que le CPN n'avait proposé aucun projet. Et ça n'est qu'un début, en effet, l'ARS avait aussi autorisé l'implantation d'un hôpital de jour sur la commune d'Essey en décembre 2020. Cette autorisation était justifiée par la fermeture de plusieurs CMP, réduisant ainsi davantage une offre de soins que d'autres ont saisi avec avidité.

Si les Directions changent au CPN, nous, représentants CGT, maintenons le cap et continuerons à défendre le service public. Que CLINEA soit nommé aujourd'hui EMEIS (NOUS en grec ancien) ne change rien à l'orientation capitaliste, notre lutte pour une société plus juste s'inscrit dans une histoire, nous la gardons en mémoire.

VT

Encore récemment, face à la menace de grève illimitée lancée par les directeurs des cliniques privées à compter du 3 juin 2024, le gouvernement vient d'envoyer un bien mauvais signal en acceptant de leur débloquer une enveloppe budgétaire supplémentaire !
Tout comme la Fédération Hospitalière de France dans une tribune (signée par notre directrice, Mme ROTH), la CGT Santé 54 avait adressé un courrier au Ministère, à l'Agence Régionale de Santé et à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle pour dénoncer les manœuvres et « mensonges » de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (affiliée au MEDEF)
Cela n'aura pas suffi mais nous continuerons à nous battre pour exiger de l'argent public pour l'Hôpital Public et pas pour les actionnaires !!!

Travailler moins pour travailler et aller mieux !!!

On le sait, la qualité de vie au travail passe par une meilleure articulation vie privée / vie professionnelle. Depuis quelques années maintenant, entre l'évolution sociétale et la dégradation des conditions de travail (augmentation des RPS, perte de sens au travail...) les organisations en poste semblent devenir désuètes et une forte demande d'organisation en 12h émerge de la part des agents.

Si ces organisations en 12h dépassent de 3 heures les vacations maximales légales en journée selon le décret de 2002 (et de 2h pour la nuit), elles permettraient, selon leurs partisans, en fonctionnement normal, des semaines de 3 jours et donc un nombre de repos plus important. L'inconvénient restant une littérature unanime sur la majoration des risques professionnels et psychosociaux pour les agents soumis à de telles organisations.



Depuis des années, la CGT porte une revendication ambitieuse en termes de réduction du temps de travail : aller progressivement vers la semaine de 32h et une organisation de la semaine en quatre jours.

Depuis quelques mois maintenant ces organisations en quatre jours ont le vent en poupe. Les différents ministres (travail, fonction publique...) s'en saisissent enfin conscients qu'il faut rendre les métiers plus attractifs et permettre une meilleure articulation avec la vie familiale, notamment pour les parents en garde alternée.

Les métiers du soin n'échappent pas à cette volonté d'évolution mais malheureusement, les 12 heures restaient jusqu'alors le seul modèle pour échapper aux traditionnelles 7-8 heures (7h36 chez nous).

Concrètement, quels modèles alternatifs seraient alors possibles au CPN ?

Si des organisations en 9h paraissent plus simples à déployer sur les structures de consultation ou d'accueil de jour (permettant par là même la tant espérée extension des horaires d'accueil), elles devraient pouvoir se faire aussi sur les unités d'hospitalisation complète permettant aux équipes de soins d'être substantiellement renforcées sur les horaires de milieu de journée avec possibilité d'accompagnement, organisation d'activité socio-éducatives... bref tout ce qui fait le soin en psychiatrie (oui oui il n'y a pas que les traitements chimiques !).

Idem dans les services support, administratifs... une organisation en 9 heures voire 9h15, 9h30 permettrait un jour de repos supplémentaire chaque semaine tout en conservant la possibilité de générer des RTT (6/an en 9h, 12 en 9h15 et 18 en 9h30).

Petit conseil donc à ceux qui ne voyaient pas d'alternative à la binarité 12h/7h36... elle existe !!!

La CGT du CPN a officiellement demandé à la Directrice Générale Madame Roth l'ouverture de négociations pour un protocole d'accord local sur la semaine de 4 jours. Petit retard lié au départ prématuré du DRH, la DG a différé cet espace de négociations à l'arrivée du nouveau DRH... dont la prise de poste s'est faite le 29 avril !!! Alors bienvenue Monsieur Yadjel en attendant de pouvoir se mettre au travail.

C'est d'ailleurs dans cette optique qu'une demande de **financement CLACT** (contrats locaux d'amélioration des conditions de travail, co-financement de projet à hauteur de 50% par l'ARS) a été formulée pour cette année (accompagnement sur des organisations en horaires dérogoratoires : télétravail, semaine de 4 jours).

Alors, ne vous hâtez pas... le choix ne se limite pas seulement aux postes en 7h36 ou 12h. La CGT, force de propositions, veillera à adapter le travail à l'Homme (code du travail) et non l'inverse. C'est pourquoi nous resterons à votre écoute pour organiser l'évolution du travail en fonction des agents et non en faveur de la Direction.

Ensemble, développons des alternatives favorables à notre épanouissement professionnel et social au travail.

SJ

Protocole punaises de lit : ça démange la CGT

La découverte de punaises de lits n'a pas épargné le CPN mais dans sa gestion, il y a encore beaucoup à faire.

Référez-vous au protocole Qualios nous dit-on.

Pour les éliminer, bombardez-vous de produits chimiques et lisez ensuite : « aucune recommandation n'a démontré l'efficacité de la vaporisation d'un insecticide dans la lutte contre l'infestation des locaux par les punaises de lit ». C'est bizarre non ?

Face à la longueur du protocole, on pourrait se dire que tout y est mais non !

Nous n'apprenons pas que les punaises meurent à la chaleur, au-delà de 50°C.

Elles meurent aussi après 3 jours dans un congélateur.

L'utilisation du froid ou du chaud contre les punaises seraient à réfléchir car, plus efficace, écologique et moins nocif pour les soignants que l'utilisation d'insecticides.

Pourquoi ne pas utiliser un nettoyeur vapeur, canon de chaleur ou congélateur ? Comme cela se fait dans d'autres lieux professionnels.

Pour ce qui est des VAD patients, sachez que le nettoyage complet des véhicules mis à disposition des agents n'est prévu qu'une fois par an et sur demande. Encore faut-il savoir qu'on s'est trouvé dans un logement infesté et le demander !

Et la prévention dans tous ça ?

Nous cherchons encore les pièges attractifs mentionné dans le protocole.

Nous cherchons encore les kits dans les voitures en cas de VAD.

Nous cherchons encore un congélateur pour mettre les effets patients.

En pratique et à titre d'exemple récent, sachez qu'à J+5, après infestation à Archambault, des punaises étaient encore vivantes dans les sacs traités par insecticide !!!

Et si par malheur vous êtes infesté, il va falloir mettre la main au porte-monnaie.

L'assurance prévue par le CPN ne vous couvrira que pour éliminer les objets infestés. L'éradication des punaises, c'est vous qui devrez la payer.

Le remplacement de vos meubles sera à votre charge aussi.

A la CGT, nous demandons davantage de mesures préventives, un protocole d'extermination des punaises plus efficace et une assurance qui couvre les agents sur l'ensemble des frais.

Nous portons ces revendications depuis plusieurs mois, cependant... l'évocation de ce sujet dans les instances est sans cesse repoussée.

Des dates de réunions de concertation avec la Direction et l'équipe opérationnelle d'hygiène ont été proposées pendant les dernières vacances scolaires et n'ont pas été tenues. C'est dire l'intérêt porté à ce sujet ... !

Pourtant une infestation par des punaises de lits, c'est un vrai traumatisme : des piqûres à répétition, des atteintes dermatologiques et allergiques, des troubles du sommeil, de la fatigue, de l'angoisse et « des troubles psychologiques variés » d'après le site du gouvernement.

La CGT relance la Direction pour amender le protocole existant en y apportant de nouvelles garanties et mesures de prévention efficaces, à la hauteur du risque encouru ! Un point a encore été inscrit à l'ordre du jour de la F3SCT du 11 juin 2024 ...



Reconversion professionnelle réussie ...

Quelques titres dans la presse auront retenu toute notre attention en mars 2024 : Médiapart pour commencer, Le Canard enchaîné à la suite....

Le sujet ? Un homme d'âge moyen, neurologue de profession.

Un homme engagé donc, qui a choisi d'exercer la médecine dans une spécialité bien particulière. Son engagement ne s'est pas arrêté avec cet exercice, puisqu'il a basculé vers un poste important au ministère des solidarités et de la santé ensuite. Un homme de valeur qui succède à Agnès BUZYN, et occupe son ministère en pleine crise COVID. Fort de ses valeurs, il se fera même vacciner le 8 février 2021 devant les caméras, vantant ainsi les mérites du laboratoire Astra Zenecca.

Homme de parole, qui affirmera que la 3ème dose du vaccin anti-COVID n'aura aucun impact sur la validité du Pass Sanitaire, malheureusement le Président le fera mentir peu après....

Vous avez sans doute deviné qui est cet homme engagé, tenace, et empli de valeurs humanistes ?

Olivier VERAN, neurologue puis homme politique qui a laissé quelques traces dans l'histoire du ministère de la santé qui a même fini sa carrière en tant que porte-parole du gouvernement !

On aurait pu se demander ce qu'il était devenu après avoir tant œuvré pour notre santé et notre pays, mais un grand homme ne peut se faire oublier, surtout pas de son vivant.

OLIVIER VÉRAN JUSTIFIE SA RECONVERSION DANS LA MÉDECINE ESTHÉTIQUE



Olivier VERAN a donc suivi une formation, parce que c'est un homme qui vise toujours mieux sans doute. Formation de 2 mois, qui lui permet d'intégrer la célèbre Clinique des Champs Elysées....

Sachez que cette clinique est devenue célèbre grâce aux Youtubeurs et autres influenceurs. Pas besoin de publicité, il suffit de connaître son heure de gloire sur différents sociaux en affichant des lèvres pulpeuses sur un visage lisse et exempt de ridules disgracieuses, et un teint frais d'avant l'adolescence (génératrice d'acné), sur un corps sculpté, ferme, sans amas graisseux autour de la taille ou sur les cuisses.

Olivier VERAN est donc plein de ressources, il ose quitter la fonction publique pour entrer dans le privé lucratif. Car sachez qu'au-delà de l'apparence, cette clinique restaure aussi ce qui se cache sous les vêtements : épaissement du pénis pour 4 500 euros, et amplification du point G pour « seulement » 1 500 euros.... De quoi grimper aux rideaux en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, c'est un homme pressé de bien faire....

Evidemment on pourrait objecter que ce choix est pour le moins surprenant, mais offrir des « soins » de confort pour des patients aisés, alors que l'hôpital public est à l'agonie semble justifié pour lui.

Olivier VERAN prend son pied à n'en pas douter, son portefeuille aussi

VT

La Sécurité Sociale, une conquête à préserver et à renforcer

Cette utopie réaliste, reste une idée neuve, par-delà ses quasi 80 ans ! Elle fut créée dans un pays démolé par la guerre, dans une économie détruite. Elle apparaît bien comme l'héritage le plus profond et le plus durable de la Libération et du CNR (Conseil National de la Résistance).

Conscients de cette histoire, avec le recul que nous donne le temps, à nous de mener le combat engagé par la CGT pour une protection sociale du 21ème siècle répondant aux besoins de toutes et tous.

Il faut **souligner ici le rôle du ministre du Travail et ancien secrétaire CGT, Ambroise Croizat (21 novembre 1945 - 4 mai 1947) dans l'édification de l'institution.** Entouré d'éminents collaborateurs (Pierre Laroque, Francis Netter, Henri Raynaud, etc.), il va jouer un rôle décisif dans la mise en place des nouveaux organismes de l'institution. Sous son impulsion, un immense chantier s'ouvre. **Mais il serait injuste, aussi, d'oublier le rôle la CGT dans cette œuvre.** En six mois, près de cent trente-huit caisses sont édifiées, grâce en partie à l'action des petites mains de la centrale ouvrière. Habile politique, Croizat déjoue les manœuvres du MRP, de la Mutualité et du patronat pour faire reculer la date de mise en place des nouveaux organismes, pour maintenir les caisses d'affinités ou pour accorder aux allocations familiales une totale autonomie. Rugueux, offensif dans son rôle de ministre, il est capable néanmoins d'élaborer des compromis satisfaisants.

Ainsi, concernant la désignation des futurs administrateurs, l'administration avait fait le choix d'attribuer sur la base de la représentativité des diverses organisations les deux tiers des sièges aux représentants des salariés, le reste aux employeurs. Mais de nombreuses voix s'élèvent pour refuser ce paritarisme et réclamer le retour du principe de l'élection pour la désignation des administrateurs.

La loi du 30 octobre 1946 leur donnera satisfaction. Les premières élections donneront lieu à des manœuvres diverses, mais finalement elles seront un succès pour la CGT.

Dès sa mise en place, la Sécurité sociale fait l'objet d'attaques incessantes de la part de la droite et du patronat. Un certain nombre de thèmes, qui deviendront récurrents par la suite, émergent immédiatement : les cotisations pèsent sur les coûts des entreprises et nuiraient à la productivité ; les prélèvements sociaux entraîneraient une réduction de l'épargne préjudiciable à l'investissement ; enfin la Sécurité sociale aurait des effets inflationnistes et encouragerait l'augmentation des dépenses de soins et les abus. Ces critiques ignorent le rôle positif joué par la Sécurité sociale en matière de santé, sur la conjoncture économique, le maintien du niveau de vie et la productivité

Encore aujourd'hui, le gouvernement et la Cour des Comptes évoquent le trou de la Sécu, le déficit annuel de 12 milliards d'euros, ... (sur un budget annuel de 640 milliards !!!)

En fait, ce déficit résulte surtout du fait que la Sécurité sociale joue son rôle irremplaçable d'amortisseur social en période de crise mais surtout que ce déficit repose essentiellement sur un manque de recettes provoqué par les politiques d'exonérations de cotisations.

Il est parfaitement possible de sortir par le haut de cette crise mais cela suppose de rompre avec les politiques qui ont été menées depuis des années, en répondant aux revendications des salariés, notamment dans la santé, par de véritables augmentations de salaires (et non par des primes « défiscalisées et désocialisées » c'est-à-dire exonérées de cotisations sociales, contribuant à fragiliser le financement de la Sécurité sociale) et en redonnant toute leur place aux services publics au lieu d'en faire, comme nous l'avons connu depuis 10 ans, la variable d'ajustement du retour à l'équilibre des comptes publics et sociaux, avec toutes les conséquences que chacun peut observer dans la crise actuelle.

Si nous imposons ces alternatives, si nous redonnons le pouvoir aux salariés, nous empêcherons la récession majeure que nous prédit le gouvernement.



LA CGT DU CPN EN IMAGES

Retour en photos sur quelques activités et mobilisations marquantes qui se sont déroulées au cours de ce 2ème trimestre 2024



1er mai, journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs



Journée d'étude sur la montée des idées d'extrême-droite le 28 mai 2024



Manifestation des psychologues devant le Ministère de la Santé le 23 mai 2024

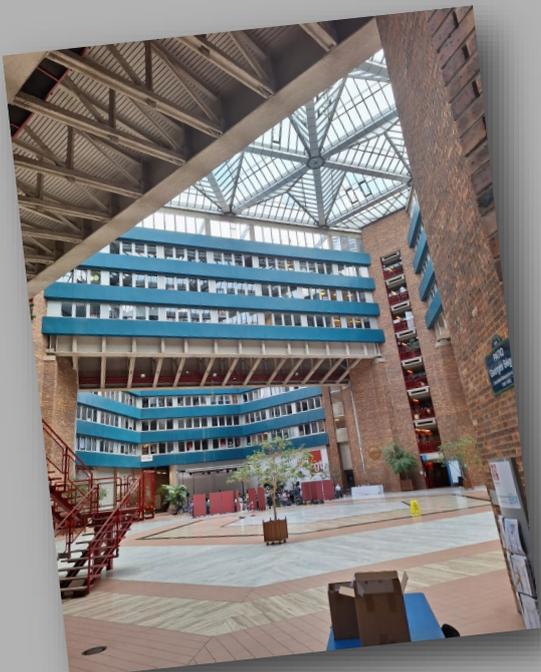
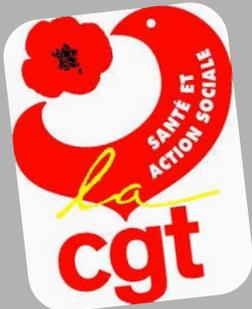


LA CGT DU CPN EN IMAGES

Comité National Fédéral de la CGT Santé et Action Sociale à Montreuil
Les 6 et 7 juin 2024



Avec Denis Gillet,
secrétaire des Vosges



Avec le Dr Christophe Prudhomme



TU VEUX :
FAIRE VALOIR TES DROITS
PRÉSERVER L'EMPLOI
UN MEILLEUR SALAIRE
GARANTIR TON AVENIR
LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
ÊTRE ENTENDU
SYNDIQUE-TOI !



Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS les intérêts de TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent votre quotidien au travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :



Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débat et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite



Droit de se former : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)



Droit à l'information : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.



Droit à une réduction d'impôts : 66% de la cotisation syndicale est déductible

Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Toi aussi, rejoins la 1^{ère} organisation syndicale de France dans la Fonction Publique !

✂-----

Bulletin de contact ou de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
 Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Comment venir nous rencontrer ?

Décret n°86-660 du 19 mars 1986 relatif à l'exercice du droit syndical dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière -

Article 6

Les organisations syndicales représentées au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ou représentatives dans l'établissement sont, en outre, autorisées à tenir des réunions mensuelles d'information d'une heure auxquelles peuvent participer les agents pendant leurs heures de service.

Une même organisation syndicale peut regrouper ses heures mensuelles d'information par trimestre.

Leur tenue ne peut aboutir à ce que les autorisations spéciales d'absence accordées aux agents désirant y assister excèdent douze heures par année civile, délais de route non compris.

Sont considérées comme représentatives dans l'établissement les organisations syndicales disposant d'au moins un siège au sein du comité social d'établissement.

Les autorisations d'absence pour participer aux réunions d'information susmentionnées doivent faire l'objet d'une demande adressée à l'autorité compétente trois jours avant ; elles sont accordées sous réserve des nécessités du service.



Formulaire à utiliser

AUTORISATION D'ABSENCE POUR INFORMATION SYNDICALE (article 6 du décret n°86-660 du 19 mars 1986)

(à remettre au moins 3 jours à l'avance à la Direction des Ressources Humaines)

NOM :

PRENOM :

Service :

Jour :

Horaires : de.....à

Date de la demande :

Avis et signature du responsable du service :

ACCORDÉ - REFUSÉ (rayer la mention inutile)

MOTIF DE REFUS :

.....
.....

À TRANSMETTRE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DÛMENT COMPLÉTÉ

Syndicat CGT du CPN – Pavillon Raynier – Tél : 03-83-92-51-93 / Fax : 51-92
Mail : cgt@cpn-laxou.com / Site internet : www.lacqtducpn.com / Facebook cgtcpnlaxou

Balances horaires négatives ? Report illégal

Dans un arrêt du 26 février 2024, le Conseil d'Etat se positionne enfin sur la légalité des reports d'heures annuels dans le cadre de la gestion du temps de travail dans une espèce relative à la fonction publique d'Etat mais transposable à la fonction publique hospitalière.

Le Conseil d'Etat précise que si le décompte du temps de travail prévoit « *un maximum annuel à respecter, sans préjudice des heures supplémentaires* », ces dispositions « **font en revanche obstacle à ce que l'écart constaté entre le service annuel horaire effectué par un agent et le volume annuel de travail auquel il est soumis puisse avoir pour effet de modifier, par report, ses obligations horaires de l'année suivante** ».

Ainsi, le report de compteur négatif est proscrit ... comme la CGT le défend au CPN depuis de nombreuses années, en dépit de ce que l'ancien DRH affirmait avec force !

La CGT du CPN a obtenu confirmation que ce point de droit devait être revu rapidement, notamment avec la Direction des Soins. Une question CGT a d'ailleurs été inscrite à l'ordre du jour du CSE du 25 juin.

Indemnisation des congés non-pris

Dans une décision en date du 18 janvier 2024, la Cour de Justice de l'Union Européenne vient réaffirmer le droit d'un travailleur, qui n'a pas pu prendre l'intégralité de ses jours de congés annuels avant de démissionner, à une indemnité financière.

La CJUE rappelle également que l'employeur a l'obligation de veiller concrètement et en toute transparence à ce que le travailleur soit effectivement en mesure de prendre ses congés annuels payés, en l'incitant au besoin formellement, à le faire ...

Droit de garder le silence

Le Conseil Constitutionnel dans sa décision du 8 décembre 2023 vient de consacrer un nouveau droit pour les fonctionnaires poursuivis devant le conseil de discipline : le droit de se taire.

Ce droit devra impérativement être rappelé au préalable à l'agent public.

Ce dernier sera ainsi informé qu'à défaut, ses déclarations seraient susceptibles d'être utilisées contre lui dans le cadre par exemple d'une procédure au pénal.

Connaissez-vous
VOS DROITS?

La CGT tient régulièrement à jour des informations juridiques sur le site internet de la Fédération : www.sante.cgt.fr

Directement accessibles en scannant le QR Code ci-contre



Cette page est la vôtre

L'équipe syndicale vous propose cet espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !

Nouveau texte des Aboyeurs de Voix, publié le 29 mai 2024 sur leur blog Mediapart.

Te questionnes-tu, soignant, lorsque tu répètes aveuglément un protocole de soins, une prescription médicale, une ordonnance ?

Te questionnes-tu, soignant, lorsque tes actes ne sont plus qu'une litanie d'usine, travail à la chaîne, privés de réflexion, privés de pensée ?

Te questionnes-tu, soignant, lorsque tu répètes de façon mécanique, compulsive, stérile les consignes obsolètes, désuètes, désynchronisées, voir archaïques et maltraitantes ?

Lorsque tu deviens toi même un soignant « toqué » au sens obsessionnel du trouble.

Lorsque ta pratique s'impose à toi, à ta volonté, comme l'atavisme que se trimballe l'enfant de parents malveillants.

Te questionnes-tu, soignant, lorsque tes paroles, tes actes, tes réponses aux appels, aux objections, sont collés aux mots anciennement dictés, prescrits, sentencés ?

Te questionnes-tu soignant, lorsque tu baisses la tête, les yeux, les bras ?

Lorsque tu marches sur ton éthique, ta morale, tes valeurs ?

Au profit de la voix plus forte, plus autoritaire, plus menaçante peut être, d'un collègue, d'un supérieur ou d'au-dessus encore ?

Te questionnes-tu, soignant, lorsque tu attaches, « contentionnes », « injectes », enfermes sans consentement ?

Te questionnes-tu sur le sens, le but, la thérapeutique, l'alternative surtout ?

Te questionnes-tu, sur l'Autre, son ressenti, sa détresse, la réactivation de ses traumas, ceux que tu ajoutes et que tu crées, sur la violence de la solitude que cela engendre ?

Te questionnes-tu, soignant, sur ce sentiment de honte qui t'assaille souvent, sentiment d'échec, d'impasse, de non-sens qui gangrène ta pratique et ton âme ?

Sur les origines de tes ressentis... la faute à qui ?

À ce « parent maltraitant » que tu as toujours connu, cette institution qui t'a toujours fait croire que ces agissements étaient du soin, étaient thérapeutiques.

Qui les banalise.

En enfant sage et discipliné, car n'ayant connu que ça, docilement, naïvement, plein de bonnes volontés... tu as œuvré, appliqué, banalisé.

Mais ta pensée t'appartient.

Ton éthique t'est propre.

Elle ne doit dépendre de la volonté d'aucun collègue, aucun supérieur, d'aucune instance.

Elle est à toi, elle est essentielle .

Alors questionne, toi, eux, nous tous !

Pense, parle, discute les « ordres » avant de les appliquer à des humains. À tes pairs.

Questionne toi sur quel soignant tu voudrais être pour toi même.

Pour ton père, ta fille, ton frère...

Veux-tu être un exécuteur ou un penseur du soin ?

Tu n'es pas ce Serial répétiteur.

Conclusion :

Désobéir... Pour mieux réfléchir, penser, nos actes et nos pratiques, soignantes, éducatives ou tout simplement humaines.

Désobéir est devenu une responsabilité, un devoir, une urgence actuelle.

Désobéir c'est faire exister l'essence de nos métiers et réveiller les consciences.

N'obéissons pas, Résistons, Pensons !

Cette page est la vôtre

L'équipe syndicale vous propose cet espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !

Afin de préciser mon intention en rédigeant cet écrit, sachez que son seul et unique but est de m'aider à comprendre la situation que je vais décrire, d'obtenir des réponses et d'éviter qu'elle se reproduise (dans le fond, c'est comme un ennov).

La situation :

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je me présente : Hélène, IDE depuis 19 ans au sein du CPN.

Ma cadre de santé me demande le 14/05 si j'accepterais de faire une nuit de 12h dans un autre service de mon pôle (nuit concernée le 23/05).

Esprit d'entraide et esprit économique, j'accepte la proposition à condition d'être payée avec deux heures supplémentaires. Deux heures supplémentaires, pas douze. Logique. C'est une nuit de 12h, pas 10h comme celle que je suis sensée faire.

Ma « condition » est donc étudiée par la direction des soins (nous parlons de me payer DEUX heures supplémentaires pour une nuit de 12h que j'accepte de faire la semaine suivante et dans une autre unité que la mienne. À côté, certes, mais pas dans mon service. C'est important de le préciser parce que je considère que nous, soignants, ne sommes pas interchangeables à merci. Nous avons des responsabilités que nous assumons et qui s'avèrent plus délicates lorsque nous ne connaissons pas les patients des autres services).

Le 15/05, j'essuie un refus de mon compromis. La direction des soins s'oppose donc à me payer les deux heures supplémentaires (légitimes). Dont acte.

Je n'arrive ce jour là ni à imaginer, ni à comprendre pourquoi la direction préférerait rémunérer un HUBLO pendant DOUZE HEURES (faites le calcul, en fonction de son échelon) plutôt que d'accepter de me payer DEUX HEURES SUPP pour me considérer et me remercier pour ma disponibilité intra pôle.

Mais dans la réalité, il n'y a qu'à regarder le budget annuel en hublo sur 2023 et constater à quel point la direction a de l'argent à perdre pour pallier notre pôle de remplacement dysfonctionnel.

SPOIL : LE 23/05, un HUBLO est lancé pour la nuit de douze heures en question.

Ce qui est excessivement méprisant à mon égard humainement parlant mais également d'un point de vue financier pour notre hôpital quand on fait le calcul.

Il est donc bien question pour la direction de ne pas valoriser les agents qui font preuve de disponibilité intra pôle. Cette direction a d'ailleurs bien de l'argent à mettre pour un hublo de 12h mais pas pour me payer deux heures supp.

CQFD

Qui d'autre est interpellé par cette situation?! A part moi je veux dire.

Qui a fait ce choix?

Pourquoi avoir privilégié un HUBLO plutôt que ma demande de deux heures supp pour pallier cette absence ?

Il s'agirait de savoir combien la nuit de ce HUBLO du 23/05 coûtera VS ma demande de deux heures supp, histoire de commencer à faire les comptes.

Merci pour ce témoignage qui rejoint les nombreuses interpellations déjà faites par la CGT et d'autres organisations syndicales.

Nous ne manquerons pas de remettre ce dossier à la table des discussions avec la Direction.

Rien n'est clair dans les dispositifs de remplacement et dans les règles qui devraient être posées institutionnellement et harmonisées à l'ensemble des cas !!!

Un point sera fait en CSE le 25 juin.

Nos comptes-rendus

La Commission Médicale d'établissement :

Elle représente les personnels médicaux et les pharmaciens du CPN.
Elle est consultée sur le projet d'établissement, l'organisation des soins et des services, les conventions avec les partenaires, le budget, l'hygiène, les médicaments, ...

Votre représentant des personnels non-médicaux : Stephan JACQUOT

CME de mars et avril 2024



Deux projets de service sont présentés :

1) **l'Equipe de Prévention et d'Intervention de Crise**, un nom choc et accrocheur pour le projet anciennement appelé CAC et annoncé depuis plusieurs mois.

AVIS favorable à l'unanimité donc pour ce CAC.

Un service de moins pour le PGN qui en avait déjà trop. « Gel », synonyme d'une fermeture de 9 lits afin d'accueillir des usagers de manière adaptée et intensive. Accessoirement, au passage, une file active décuplée !!! Un projet utile mais dégradant encore plus l'offre de soins déjà à l'agonie.

2) **L'UHSA**, avec une présentation des deux unités et de leur organisation qui n'ont guère évoluées depuis l'ouverture. Peut-être s'agissait-il en fait de la présentation de la nouvelle cheffe de service... !?

Autres points d'info :

- Pour « rester » dans le soin, enfin ... **la rédaction d'une convention entre le CPN et la clinique des Boucles de la Moselle**, clinique privée de psychiatrie à but lucratif. Si l'intérêt vendu résidait dans des unités innovantes (unité pour soignant, TCA et 16-25 ans) on apprend finalement que la clinique daignera accueillir des usagers stabilisés, sans comorbidité, sans troubles du comportement ou agitation... bref non sans ironie, des patients rétablis, guéris. Place à l'hospitalisme (deux transferts en SL sur le CPN pour « sevrage à l'hospitalisme » ont déjà été recensés !) et au retour sur investissement, EMEIS (ex Orpea) doit rassurer le monde de la finance !!!
- **Amélioration de l'articulation patient / psychiatre / médecin traitant sur le PGN** afin d'optimiser la prise en charges, les risques d'interactions et de comorbidités. Lien évident avec le critère imposé par la HAS pour la future certification de retrouver au moins un bilan métabolique par patient par an.
- **Augmentation et grande majorité de diagnostics établis sur Cariatides en F43 (réaction à un facteur de stress sévère, trouble de l'adaptation) et Z00 (Examen général et investigations de sujets ne se plaignant de rien ou pour lesquels aucun diagnostic n'est rapporté)**. Ces deux groupes de diagnostic entraînent une « décote » de par l'aspect aigu contrairement à un diagnostic de psychose chronique, pas bon à l'heure de la « T2A » en santé mentale. Prière de privilégier la rentabilité avant l'utilité !
- De manière plus globale, la CME est informée du **rattachement d'Unic (unité de recherche) à la Direction Générale** afin de ne pas dépendre d'un pôle et donc d'un chef ! Ou quand on est trop riches en Praticiens Universitaires ...

CME de mars et avril 2024 (suite)

- Ensuite, annonce de la **création du Pôle Transverse Universitaire**, simplification de l'intitulé rappelant l'universitarisation.
- Enfin, présentation d'une **carte des postes d'internes**, de plus en plus nombreux mais avec des inégalités entre pôles universitaires bien dotés et pôles périphériques « oubliés », notamment en ce qui concerne les docteurs juniors.

CME de mai 2024

Renforcement de l'équipe UPUPEA, existant depuis peu.

L'équipe d'urgence et post urgence en psychiatrie de l'enfant et l'adolescent sera donc renforcée en effectif paramédicaux par deux IDE, un IPA, et 0,5 ETP médical contre 0,1 actuellement.

Les missions de cette équipe sont variées : évaluation urgences, liaison (notamment avec le territoire vosgien, principalement pour l'Infirmier en Pratique Avancée), orientation vers CMP, partenaires sociaux, secteur hospitalisation.

Pour la CGT, renforcer une équipe d'évaluation, de « temporisation » sans redimensionner l'offre de soins sur le territoire (même si l'utilité de cette équipe n'est absolument pas remise en question) trahit un manque cruel d'ambition dans un contexte sociétal alarmant.

Points d'information :

La Dr L'Huillier, responsable du service de santé au travail, envisage un changement de dénomination de son service en y ajoutant la notion de « prévention » comme c'est le cas depuis une petite dizaine d'années au niveau national. **On parlera désormais du « service de santé et de prévention au travail »**. La CGT est ravie d'apprendre qu'en plus de l'embauche d'un préventeur, le service de santé au travail se penche sur cette nécessité, à l'heure où les RPS augmentent, où les horaires dérogatoires en 12h se sont étendus, ...



Enfin un petit rappel des **élections professionnelles des médecins hospitaliers du 11 au 18 juin 2024** ... avec une liste CGT !

Si cette liste ne semble pas faire d'émules dans l'assemblée, la CGT a cependant adressé les professions de foi à l'ensemble des praticiens concernés.

Prochaine CME : le 20 juin 2024

Retrouvez tous nos comptes-rendus et analyses dans la rubrique CME sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



Le CSE (ou Comité Social d'Établissement)



Il a remplacé l'ancien Comité Technique d'Établissement au 1er janvier 2023.

Le CSE donne un avis sur la politique générale de l'établissement, l'organisation du travail, le budget, la formation, les lignes directrices de gestion (avancements), les réorganisations ou restructurations de services, les primes, ...

CSE du 25 juin 2024 : questions CGT à l'ordre du jour

Effectifs et congés pendant la période estivale :

Point sur les mesures mises en œuvre par la Direction pour garantir le repos des agents et assurer la continuité des soins, mensualités de remplacement provisionnées par pôle et service, nombre réel obtenues à ce jour / Demande d'étudier la faisabilité d'astreintes paramédicales sur ces périodes (été comme congés de fin d'année),

Demande d'agenda social 2024-2025 et d'ouverture de négociations suites aux propositions formulées par la CGT en matière de lignes directrices de gestion, d'ASA, d'organisation autour de la semaine de 4 jours, de congés mensuels, de tarification des repas au self, ...

Obligations de service 2024, CHRONOS et mise en application au CPN de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 26/02/2024 interdisant le report des balances horaires négatives,

Prestations externalisées :

Quelle décision pour la Crèche : reprise en régie ou nouvelle délégation de service public ?

Où en est-on sur les études de réinternalisation progressive du ménage (et tout particulièrement sur les services déjà retenus que sont l'UHSA et la MAS) ?

Primes :

Quelle valorisation la Direction pourrait-elle mettre en place pour reconnaître davantage le travail effectué par les ASE en cas de remplacement / intérim de collègues absent(e)s et pour l'accueil des stagiaires ? / Quelle prime pourrait-elle être accordée à nos collègues de l'UHSA qui encourent des risques lors des transferts ?

Formation :

Demande de formation en lien avec l'ANFH sur les violences sexuelles et sexistes au travail (lien avec les annonces du Ministre VALLETOUX), Demande de prise de contact avec nos collègues du Vinatier qui mettent en place un dispositif intéressant d'accueil des nouveaux professionnels autour d'une « semaine d'intégration et d'impulsion des savoirs »

Budget : point sur la situation financière du CPN à mi-juin au regard de la nouvelle tarification en psychiatrie et projection au 31/12 au vu des récentes annonces gouvernementales, ...

Le compte-rendu du CSE sera distribué comme habituellement dans la semaine qui suit la séance.

Retrouvez nos précédents comptes-rendus en intégralité dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



La F3SCT (ou Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail)



Il s'agit d'une **sous-commission du CSE**, qui a remplacé le CHSCT au 1er janvier 2023.

Le gouvernement a considérablement affaibli ses prérogatives mais cette instance reste compétente en matière d'enquêtes suite à accidents de travail grave, réalise des inspections, est consultée en matière de télétravail, d'hygiène, de sécurité, ... Elle est associée également au recensement et à l'actualisation des risques professionnels, au programme d'actions, ...

Questions CGT à l'ordre du jour de la séance du 11 juin 2024

DUERP / PAPRIACT :

- prise en compte des risques professionnels pour les internes et les médecins ?
- approche sexuée dans la gestion des risques et la santé au travail ?

Analyse d'indicateurs RH / SST sur la période 2021-2024 pour affiner la politique de prévention dans notre hôpital :

- AT-MP (nombre / acceptés / refusés / en attente d'expertise, ...)
- taux d'absentéisme et taux de turn-over
- nombre de démissions et nombre de disponibilités
- nombre de visites au sein du service de santé au travail (par type de sollicitation : visites médicales périodiques, visites pour reprise, consultation RPS et auprès de la psychologue du travail, ...)
- nombre de déclaration d'inaptitude

Registre des accidents bénins, suivi et analyse des AT + revoir les délais et retours aux déclarants avec besoin d'explications autour du CITIS

Risque routier : relance quant à la demande CGT de mettre en place une procédure et une organisation pour limiter la fatigue accumulée en fin de poste en cas de prolongation au-delà de la durée légale maximale du travail ou de doublement de postes

Bilan sur 3 ans des **doublements de poste et allongement du temps de travail** au-delà de la durée légale maximale (durée, service concernée, dates, ...)

Hygiène :

- Utilité du port des gants pour injection compte tenu des avis récents émis par des collègues d'experts + consommation de ces gants à usage unique sur ces 3 dernières années (développement durable ?),
- Relance sur les problèmes avec les blouses et la préférence des tuniques,
- Punaises de lit : suites apportées par la Direction aux propositions CGT

Temps partiel thérapeutique :

- Etat des lieux sur ces 3 dernières années,
- Information des personnels sur le rôle du médecin traitant et celui du médecin du travail par rapport à la reprise, réglementation par rapport à CHRONOS,
- Règles de remplacement des collègues reprenant au sein du service à temps partiel thérapeutique, aménagements, ...
- Accompagnements possibles pour les personnels reprenant leur poste, aménagements, ...

Le compte-rendu F3SCT sera distribué comme habituellement dans la semaine qui suit la séance.

Retrouvez nos précédents comptes-rendus en intégralité dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



Rencontre avec le nouveau DRH le 13 mai 2024**William Yadjel**

Directeur d'hôpital adjoint en charge des ressources humaines au sein du centre psychothérapique de Nancy (CPN)

Dossiers RH portés par la CGT en attente d'ouverture de négociation ou en cours de positionnement institutionnel :

1) semaine de 4 jours / semaines hautes et basses pour parents en situation de garde alternée, ... = un travail va commencer rapidement sur ce sujet car on ne peut se contenter de proposer aux agents que l'alternative des 12h ...

2) Autorisations Spéciales d'Absence nouvelles dont certaines ont déjà été évoquées en CSE puis validées lors de précédentes rencontres avec l'ancien DRH, M. PECKER, et par Mme ROTH : journée médaillé du travail, journées pour les concours (1 pour préparer et l'autre le jour du concours), journées en faveur de l'engagement associatif ou bénévolat, ...

= le DRH souhaite s'engager sur ces points et revient rapidement vers nous après avoir pris connaissance des ASA et documents actuels.

3) dons de jours de RTT : créer une vraie cagnotte avec un dispositif d'épargne permettant qu'à chaque jour donné par un agent, la Direction rajoute un jour d'ASA supplémentaire

= le DRH prend note et propose qu'un point d'ensemble de dispositifs à revoir se fasse après relecture et actualisation du projet social du CPN

4) congés menstruels / endométriose (à l'image de ce qui a été adopté par la Ville de NANCY) = **idem**

5) Obligations de service 2024 et nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat du 26 février 2024 confirmant l'interdiction du report des balances négatives

= le DRH répond que la CGT avait raison : il est interdit de reporter des balances horaires négatives d'une année sur l'autre. Cela va nécessiter un point avec la DSO ...

6) Commission de Maintien dans l'Emploi : demande de travailler avec les organisations syndicales à l'image du fonctionnement au CH Ravenel

= le DRH n'est pas favorable à modifier le fonctionnement actuel où des situations individuelles sont évoquées entre les seuls DRH et médecin du travail. La porte n'est pas fermée cependant à un travail collectif pour fixer des orientations institutionnelles.

7) Prévention des RPS et analyse de l'accidentologie : demande de revoir l'ensemble des circuits, mise en place d'une analyse des AT graves ou récurrents, ...

= on se dirigerait vers un fonctionnement plus efficace de la commission des risques professionnels qui serait la porte d'entrée pour examiner l'ensemble des risques et AT.

8) Politique en matière de harcèlement moral et sexuel, ...

= 2 référentes ont été récemment nommées (Mme DEBAY et Mme WEBER) et un travail est en cours pour proposer une charte, des formations / sensibilisations, ...

9) Lignes Directrices de Gestion 2021-2025

= le DRH lancera prochainement un travail de réactualisation et nous annonce qu'il présentera aux instances de juin la nouvelle procédure transitoire envisagée pour les entretiens d'évaluation.

Non au projet d'ordre professionnel psychologues

Le 2 mai 2024, une vingtaine de députés de la majorité et Renaissance ont déposé une proposition de projet de Loi portant création d'un Ordre national des psychologues.

Les psychologues ont un titre protégé depuis 1985, et dès avant, le souci d'une pratique en lien avec l'éthique les a conduit à élaborer un code de déontologie pour la première fois en 1961. Révisé en 1996, actualisé en 2012, la version consolidée de 2021 par le CERéDéPsy (Construire Ensemble la Réglementation et la Déontologie des Psychologues) est actuellement en vigueur. 24 organisations syndicales, professionnelles et associatives, dont la CGT, œuvrent à sa promotion, son actualisation, pour le rendre opposable notamment par le CNCDP (Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues), structure experte et indépendante.

Les psychologues refusent l'Ordre, et demandent à être associés à toute décision les concernant. Ils continueront à se mobiliser pour faire reconnaître leurs statuts.

N'hésitez pas à nous contacter et/ou à rejoindre le collectif CGT des psychologues du CPN.

Transport patients à améliorer

C'est le défilé des taxis et des ambulances tous les jours au CPN.

Impossible cependant de comptabiliser le nombre d'allers et venues quotidiens.

Les patients doivent se charger eux-mêmes de trouver leur transport pour leurs soins en ambulatoire. Si le patient n'est pas en ALD pour la psychiatrie ou qu'il n'est pas en pris en charge en hôpital de jour, (exemples : consultation médicale, infirmière ou psychologue, CATTP), il doit payer son transport !

Ce coût, en moyenne onéreux, freine une partie des patients, qui plus est associé à la difficulté de trouver un transport.

Les trajets de quelques km sont en effet peu rentables pour les taxis.

Face à des consultations non honorées, des retards récurrents, des difficultés pour trouver un transport qui aboutissent à l'augmentation de l'arrêt des suivis ambulatoires en raison des difficultés de transport des patients, la CGT revendique la reprise par le POOL AUTO d'une partie des transports patients du domicile au lieu de consultation.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés à ce sujet et à soutenir notre proposition.

Accueil des nouveaux professionnels

Revendiquée depuis trop longtemps par notre organisation syndicale, une journée d'accueil des nouveaux arrivants dans l'établissement devrait être organisée au cours du dernier trimestre 2024.

Une réunion à laquelle la CGT participera se tiendra prochainement afin de travailler au contenu de cette journée mais aussi de clarifier ce que la Direction entend mettre en place sur le poste qu'elle vient de créer pour un collègue au sein d'un tout nouveau service baptisé « conciergerie » : missions, emplacement, coordonnées téléphoniques, ...

La CGT a d'ores et déjà demandé à la Direction de se rapprocher d'autres établissements pour s'inspirer de pratiques existantes et qui fonctionnent ...

La CGT du CPN :
les collègues à vos côtés, pour vous défendre et vous informer !
Disponibles pour échanger dans votre service (ou au local syndical les mardis et vendredis)



51-93

vous êtes la cgt ?

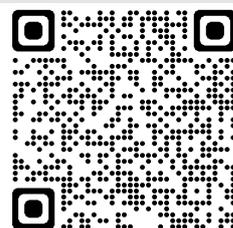
ON EST LA CGT !



Toute l'info directe et locale sur Facebook CGT CPN Laxou

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des reportages,
- des liens sur l'actualité,
- les luttes dans d'autres établissements, ...

N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager !



UNE ALTERNATIVE A L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE



**La CGT du CPN est aussi présente :
sur Instagram, sous le compte *cgtdcpn***



sur YouTube, sous le nom *cgtdcpnlaxou*

et depuis 2009, sur internet : www.lacgtducpn.com